

Vastned Retail N.V. annonce son intention de lancer une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle de €57,50 par action en numéraire sur l'ensemble des actions de Vastned Retail Belgium NV qui ne sont pas encore en sa possession.

Vastned Retail N.V. ("Vastned") (Euronext Amsterdam: VASTN), qui détient, directement et indirectement, 65,49% des actions de Vastned Retail Belgium NV ("Vastned Retail Belgium") (Euronext Brussels: VASTB), a annoncé son intention de lancer une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle de €57,50 par action en numéraire sur l'ensemble des actions de Vastned Retail Belgium qui ne sont pas encore en sa possession. Une copie du communiqué de presse de Vastned est jointe en annexe.

Dans le cadre de l'offre d'acquisition envisagée, Vastned propose que Vastned Retail Belgium échange son statut de société immobilière réglementée publique (SIR publique) par celui de fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS). Dans ce cadre, il sera également mis un terme à la cotation en bourse de Vastned Retail Belgium.

Dans le cas où Vastned déciderait de lancer une offre formelle, les détails exhaustifs de celle-ci seront présentés dans un prospectus qui sera soumis à l'Autorité belge pour les Services et Marchés financiers (« FSMA »). Le conseil d'administration de Vastned Retail Belgium examinera ce prospectus et exposera son avis dans un mémoire en réponse. Étant donné que l'offre publique d'acquisition envisagée est faite par l'actionnaire de contrôle de Vastned Retail Belgium, les administrateurs indépendants de Vastned Retail Belgium désigneront un expert indépendant pour établir un rapport d'évaluation au sens de l'article 23 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

Vastned Retail Belgium et Vastned entretiennent une bonne collaboration depuis des années et Vastned Retail Belgium se réjouit de renforcer encore d'avantage cette relation dans le futur.

A propos de Vastned Retail Belgium. Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR publique) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans des biens immobiliers commerciaux belges, et plus précisément dans des magasins de tout premier ordre (des magasins de première classe situés dans les meilleures rues commerçantes des grandes villes d'Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges) et dans d'autres biens immobiliers (des magasins dans le centre de villes secondaires, des parcs de vente au détail et des magasins le long d'axes routiers hautement qualitatifs).

Disclaimer

Ce communiqué de presse est également publié en anglais et en néerlandais. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques de ce communiqué de presse, la version néerlandaise prévaut.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition des titres de Vastned Retail Belgium ou une invitation à cet égard adressée à qui que ce soit où que cette personne se trouve. Si Vastned décide de lancer une offre publique d'acquisition sur les titres de Vastned Retail Belgium, cette offre ne sera faite, et ne pourra être faite que, sur la base d'un prospectus approuvé par la FSMA. Aucune démarche n'a été entreprise afin de rendre possible une offre publique d'acquisition dans aucune juridiction et aucune démarche ne sera effectuée à cet égard avant la décision de Vastned de procéder à une offre publique d'acquisition. Ni ce communiqué ni aucune information relative aux sujets qui y sont traités ne peuvent être fournis dans aucune juridiction où un enregistrement, un agrément ou toute autre obligation est en vigueur ou le serait au vu du contenu de ce communiqué. Toute violation de ces restrictions pourrait constituer une violation des lois et autres réglementations financières dans de telles juridictions. Vastned Retail Belgium et les sociétés qui lui sont liées déclinent expressément toute responsabilité pouvant résulter d'une violation de ces restrictions par toute personne quelconque.

Communiqué de presse

Communication publié dans le cadre de à l'article 8, §1er de l'arrêté royal belge du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition

VASTNED RETAIL N.V. ANNONCE SON INTENTION DE LANCER UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION VOLONTAIRE ET CONDITIONNELLE DE €57,50 PAR ACTION EN NUMÉRAIRE SUR L'ENSEMBLE DES ACTIONS DE VASTNED RETAIL BELGIUM NV QUI NE SONT PAS ENCORE EN SA POSSESSION

Amsterdam, le 14 janvier 2018, 21h00 (CET)

- L'offre d'acquisition envisagée de €57,50 par action en numéraire représente une prime de respectivement 27,6% et 26,7% par rapport au cours moyen pondéré sur une période de 1 et 3 mois précédant ce communiqué, une prime de 24,5% par rapport au cours de clôture du 12 janvier 2018, ainsi qu'une prime de 9,0% par rapport à la valeur nette (juste valeur) au 30 septembre 2017. L'offre d'acquisition envisagée évalue la valeur d'entreprise de Vastned Retail Belgium à €395 millions.
- L'offre publique envisagée prévoira un taux d'acceptation du free float de 90% afin de permettre une offre de reprise simplifiée (cette condition implique une participation globale de 96,55%, en prenant en compte la participation déjà détenue). Il sera proposé à une assemblée générale extraordinaire de Vastned Retail Belgium NV à convoquer ultérieurement de renoncer, à la clôture de l'offre de reprise simplifiée, au statut de société immobilière réglementée publique (SIR publique) et d'adopter celui de fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS).
- Après la clôture de l'offre d'acquisition envisagée, qui sera immédiatement suivie par une offre de reprise simplifiée dans le mesure où les conditions à cet égard sont remplies, la cotation en bourse sera radiée.
- 65,49% des actions de Vastned Retail Belgium NV sont déjà détenues, directement ou indirectement, par Vastned Retail N.V.

Vastned Retail N.V. ("Vastned") (Euronext Amsterdam: VASTN) annonce son intention de lancer une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle sur l'ensemble des actions de Vastned Retail Belgium NV ("Vastned Retail Belgium") (Euronext Brussels: VASTB) qui ne sont pas encore, directement ou indirectement, en sa possession, soit 1,75 million d'actions.

L'offre d'acquisition envisagée évalue la valeur d'entreprise de Vastned Retail Belgium à €395 millions, ce qui représente une prime de respectivement 27,6% et 26,7% par rapport au cours moyen pondéré sur une période de 1 et 3 mois précédant ce communiqué, une prime de 24,5% par rapport au cours de clôture du 12 janvier 2018, ainsi qu'une prime de 9,0% par rapport à la valeur nette (juste valeur) au 30 septembre 2017.

ise prévaut.

Taco de Groot, Vastned CEO: « Suite à un changement législatif, il est possible de détenir en Belgique un fonds immobilier non coté en bourse. La radiation de la cotation permettra une réduction des coûts, ce qui nous donne la possibilité d'offrir une prime très attrayante aux actionnaires de Vastned Retail Belgium. En intégrant Vastned Retail Belgium dans Vastned, Vastned crée une structure organisationnelle plus simple et plus dynamique, ce qui est également positif en termes d'opportunités de croissance en Belgique. »

Reinier Walta, Vastned CFO: « L'acquisition envisagée offre aux actionnaires de Vastned Retail Belgium l'opportunité de convertir la très importante décote actuelle par rapport à la valeur nette en une prime, tout en offrant une solution en ce qui concerne la liquidité réduite de l'action. »

Vastned Retail Belgium restera par ailleurs, à la suite de l'offre d'acquisition envisagée, une filiale importante de Vastned. L'offre d'acquisition envisagée n'aura aucun impact sur l'emploi de Vastned Retail Belgium. Vastned ne s'attend en outre à aucune modification substantielle de la stratégie de Vastned Retail Belgium, sous réserve qu'elle renoncera à son statut de société immobilière réglementée publique (SIR publique) et adoptera celui de fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS). Dans ce cadre, il sera également mis un terme à la cotation en bourse de Vastned Retail Belgium.

L'offre d'acquisition envisagée contiendra un certain nombre de conditions, parmi lesquelles un seuil d'acceptation d'au moins 90% des actions sur lesquelles l'offre d'acquisition envisagée portera (cette condition implique une participation globale de 96,55%, en prenant en compte la participation déjà détenue), la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Vastned Retail Belgium de renoncer au statut de SIR publique et d'acquiescer simultanément le statut de FIIS et l'absence d'effet défavorable important qui surviendrait postérieurement à la date de cette annonce. L'offre d'acquisition envisagée sera, pour le reste, soumise aux autres conditions qui seront énoncées dans le prospectus.

Après la clôture de la période d'acceptation initiale de l'offre d'acquisition envisagée, Vastned lancera, dans la mesure où les conditions à cet égard sont remplies, une offre de reprise simplifiée en vue de l'acquisition simultanée de toutes les actions de Vastned Retail Belgium et de la conversion en un fonds d'investissement immobilier spécialisé.

Cette communication n'est que l'expression d'une intention et ne constitue pas une notification formelle d'offre publique d'acquisition volontaire au sens de l'arrêté royal belge du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition et de la loi belge du 1 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition. Si, quand et sous quelles conditions l'offre publique d'acquisition envisagée sera lancée dépend d'un certain nombre de facteurs, dont les conditions générales du marché, l'évolution future des marchés financiers, ainsi que l'évaluation du prix de l'offre par un expert indépendant désigné par les administrateurs indépendants de Vastned Retail Belgium, étant donné que l'offre publique d'acquisition envisagée est faite par l'actionnaire de contrôle de Vastned Retail Belgium, lequel établira un rapport au sens de l'article 23 de l'arrêté royal belge du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

Dans le cas où Vastned déciderait de lancer une offre formelle, les détails exhaustifs de celle-ci seront présentés dans un prospectus qui sera soumis à l'Autorité belge pour les Services et Marchés financiers (« FSMA »). Le conseil d'administration de Vastned Retail Belgium examinera ce prospectus et exposera son avis dans un mémoire en réponse. Les administrateurs indépendants seront assistés par un expert indépendant.

Kempen et Eubelius SCRL interviennent respectivement en tant que conseil financier unique et conseil juridique auprès de Vastned.

À propos de Vastned

Vastned est une entreprise immobilière européenne cotée en bourse spécialisée dans les lieux de shopping haut de gamme ('venues for premium shopping'). Vastned investit dans des villes sélectionnées en Europe en mettant particulièrement l'accent sur les meilleures propriétés commerciales dans les rues commerçantes les plus populaires des grandes villes. Les locataires de Vastned sont des détaillants internationaux et nationaux de premier plan. Le portefeuille immobilier a une taille d'environ €1,6 milliards.

Pour toute information complémentaire:

Anneke Hoijtink
Investor Relations Manager
anneke.hoijtink@vastned.com
Tel: +31 6 31637374

Disclaimer

Ce communiqué de presse est publié en anglais et en néerlandais. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques de ce communiqué de presse, la version néerlandaise prévaut.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition des titres de Vastned Retail Belgium ou une invitation à cet égard adressée à qui que ce soit où que cette personne se trouve. Si Vastned décide de lancer une offre publique d'acquisition sur les titres de Vastned Retail Belgium, cette offre ne sera faite, et ne pourra être faite que, sur la base d'un prospectus approuvé par la FSMA. Aucune démarche n'a été entreprise afin de rendre possible une offre publique d'acquisition dans aucune juridiction et aucune démarche ne sera effectuée à cet égard avant la décision de Vastned de procéder à une offre publique d'acquisition. Ni ce communiqué ni aucune information relative aux sujets qui y sont traités ne peuvent être fournis dans aucune juridiction où un enregistrement, un agrément ou toute autre obligation est en vigueur ou le serait au vu du contenu de ce communiqué. Toute violation de ces restrictions pourrait constituer une violation des lois et autres réglementations financières dans de telles juridictions. Vastned et les sociétés qui lui sont liées déclinent expressément toute responsabilité pouvant résulter d'une violation de ces restrictions par toute personne quelconque.